

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1372/PCG fixant la composition de la commission prévue par le décret n° 50-280 du 1er mars 1950 instituant une prime de rendement en faveur des ingénieurs des Travaux public.

n° 1372/PCG

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
4 septembre 1968

Numéro JO
n° 18 du 25/09/1968

Date du numéro
25 septembre 1968

TEXTE INTÉGRAL

La commission chargée. de faire toutes propositions utiles en vue, de l'attribution de la prime de rendement aux ingénieurs des Travaux publics est Composée comme suit : Le Directeur du Cabinet du Président du Conseil de Gouvernement : président ; Le Chef du Service du Personnel de l'Etat: membre: Le Directeur des Finances ou son représentant: membre ; Le Directeur des Travaux publics : membre ; Le Directeur du Port : membre ; Le Chef du Sêrvicé du Personnel territorial: membre ; M. Py, représentant des ingénieurs des Travaux publics : membre.